

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 46

présenté par
M. Bois

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« du secteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.